



**“ [D]es navir qui ne vienderons poien ta la pointe ” :
quelques témoignages remarquables pour l’histoire de la
liaison en français**

Myriam Bergeron-Maguire

► To cite this version:

Myriam Bergeron-Maguire. “ [D]es navir qui ne vienderons poien ta la pointe ” : quelques témoignages remarquables pour l’histoire de la liaison en français. *Revue de linguistique romane*, 2021, 85, pp.75-99. hal-03225488

HAL Id: hal-03225488

<https://hal.science/hal-03225488>

Submitted on 16 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

«[D]es navir qui ne vienderons poien ta la pointe» : quelques témoignages remarquables pour l'histoire de la liaison en français

RÉSUMÉ : Cette étude porte sur la liaison observée dans des correspondances privées des 17^e et 18^e siècles, qui s'inscrivent dans le contexte de la première vague d'expansion coloniale de la France. La liaison y est transposée de façon cohérente, par des moyens qui n'ont toutefois jamais fait partie de la tradition écrite issue des milieux les plus éduqués, qu'il s'agisse d'imprimés ou de manuscrits. Contrairement à l'interprétation traditionnelle, les liaisons notées dans ces courriers ne peuvent donc pas s'expliquer en lien avec une parfaite connaissance de l'orthographe. Ce degré de non-conformité face à la culture écrite codifiée fait de l'ensemble examiné un témoignage précieux pour reconstituer la distribution de la liaison à l'âge classique.

MOTS CLÉS : liaison, correspondance, période classique, sandhi.

La liaison en français est un phénomène instable, faisant intervenir plusieurs facteurs parmi lesquels sont le plus souvent évoqués le sort des consonnes finales, les pressions analogiques et l'influence de l'orthographe. Ce dernier facteur n'a jamais vraiment été remis en cause jusqu'à présent, puisque la majorité des études portant sur la liaison se fonde sur des données orales modernes. L'explication pourrait en effet convenir dans une société moderne, caractérisée par une alphabétisation poussée, mais elle ne saurait s'appliquer pour des périodes plus reculées, ce qui met naturellement en cause la validité générale de l'interprétation.

Aux 17^e et 18^e siècles, une partie importante de la population européenne ne savait ni lire ni écrire et s'en remettait, lorsque les circonstances leur imposaient de prendre la plume, à un tiers professionnel ou à un membre alphabétisé de la famille (Graff 1987, 173). Si l'on applique le raisonnement des études sur la liaison moderne qui font une large part à l'influence de l'orthographe pour expliquer la distribution de ce phénomène, cela nous conduirait à penser que la population illettrée du Grand Siècle produisait moins de liaisons que celle qui savait lire et écrire. C'est justement cette conclusion que l'on peut lire dans une grammaire récente :

«[I]la réalisation des liaisons variables est intimement liée à la forme graphique qui soit la motive soit en enregistre l'usage. [...] La capacité à tenir un discours soutenu voire formel et la capacité à lire sont évidemment corrélées. De la période classique jusqu'à la période contemporaine, l'usage de la lecture est fortement minoraire, voire marginal, dans la société française. Seuls quelques lecteurs ont donc accès à la forme graphique, et aux consonnes finales étymologiques, paradigma-

tiques ou grammaticales qui y ont été restituées ou y perdurent. Ainsi, plus on s'élève dans le corps social et plus les liaisons variables sont-elles relativement fréquentes.» (Laks 2020, 488)

L'extrait suivant, tiré de l'*Impromptu de Versailles* (1663) de Molière, est ce qui sert de fondement à ce raisonnement appliqué à l'âge classique :

« Vous faites le poète, vous, et vous devez vous remplir de ce personnage, marquer cet air pédant qui se conserve parmi le commerce du beau monde, ce ton de voix sentencieux, et cette exactitude de prononciation qui appuie sur toutes les syllabes, et ne laisse échapper aucune lettre de la plus sévère orthographe. »

On observera d'abord que la réplique ne concerne pas précisément la liaison et pourrait tout aussi bien concerner des lettres étymologiques en intérieur de mot. Ensuite, la valeur heuristique qu'il faut accorder à la scène, qui est une mise en abîme, est toute relative : on y dépeint un style de prononciation affecté que le dramaturge souhaite voir faire partie du jeu de l'acteur. Qu'il puisse s'agir d'une donnée socio-stylistique sur la représentation d'un usage (ou mieux, d'un style), nous n'en doutons pas, mais l'utilité de ce témoignage pour mesurer la diffusion de la liaison dans l'espace social de l'époque n'en demeure pas moins limitée.

La distribution de la liaison pour des périodes anciennes nous est partiellement connue par des recommandations émises au 17^e siècle sur la prise de parole au théâtre ou la pratique du chant. En les examinant de près, on constate que ces observations sont loin de toujours concorder et correspondent à des préférences esthétiques qu'affectionnent tantôt les uns tantôt les autres. Les préférences propres à un seul remarqueur ne sont pas rares non plus : contre plusieurs de ses contemporains, Bénigne de Bacilly (1679, 295-298) condamne la réalisation de la liaison [z] dans *que vous êtes aimable*, mais admet la prononciation de *r* final pour les verbes à l'infinitif des premier et deuxième groupes, sauf dans la chanson et, observe-t-il, en particulier s'il s'agit de vaudevilles. Plus répandue, l'interdiction d'hiatus, caractéristique de l'esthétique du vers classique, exige de réaliser des liaisons qui sont condamnées dans toute autre circonstance (Morin 2005, 302). On voit que l'on arriverait difficilement, à partir de tels principes pensés pour la représentation, à reconstituer la liaison telle qu'elle était pratiquée en dehors des milieux artistiques.

La liaison ne s'est pas développée uniformément partout. Mais on ne sait à peu près rien, à l'heure actuelle, des étapes de sa diffusion dans l'espace et dans la société. Nous aimerions contribuer à remédier à la vision fragmentaire qui caractérise l'histoire de ce phénomène, en nous appuyant sur quelques correspondances privées des 17^e et 18^e siècles, qui s'inscrivent dans le contexte

de la première vague d'expansion coloniale de la France. À la lecture des extraits de ces courriers, on s'apercevra rapidement que le rapport à l'écrit pouvait différer considérablement aux 17^e et 18^e siècles : même des individus qui avaient reçu une culture de l'écrit suffisante au plan communicatif – nous n'avons certes pas affaire à des professionnels, mais leurs écrits sont compréhensibles pour tout francophone –, ne se conforment pas pour autant à la régularité des modèles de l'imprimé de l'époque. L'examen du matériel linguistique que livrent ces lettres révèle notamment un nombre non-négligeable de liaisons, qui sont transposées par des moyens qui n'ont jamais fait partie de la tradition écrite issue des milieux les plus éduqués, qu'il s'agisse d'imprimés ou de manuscrits.

Nous commencerons par exposer l'état actuel de nos connaissances sur la liaison, en décrivant les contextes où elle apparaît et en présentant à grandes foulées les circonstances historiques qui ont précédé sa distribution moderne. Nous ajouterons ensuite au portrait d'ensemble les témoignages obtenus à partir des correspondances examinées, qui pourront préciser sa gamme contextuelle à l'époque classique, contribuant à une description que l'on souhaiterait aussi précise que possible de ce phénomène dans le temps, l'espace et la société¹.

1. Aperçu et bref historique de la liaison en français

La liaison est un type de sandhi survenant dans certains contextes aux frontières de deux mots correspondant à la prononciation d'une consonne, dite *consonne de liaison*. La liaison s'observe le plus souvent devant une voyelle² ou une semi-voyelle³, rarement devant consonne⁴. Par rapport aux autres consonnes finales, la consonne de liaison se distingue par son statut variable : de muette en contexte isolé, elle devient (ou peut devenir) audible dans la chaîne parlée. Puis, si toutes les consonnes peuvent être employées

¹ Nos remerciements s'adressent à Martin Glessgen, à Yves Charles Morin et à André Thibault, dont les observations nous ont permis d'améliorer une première version de ce texte.

² À l'exclusion des mots qui comportent ce que l'on nomme, suivant l'historiographie de la terminologie, un *h aspiré*, qui a pour effet de bloquer la liaison : *un homard* vs *un hélicoptère*.

³ Certains mots qui présentent une semi-voyelle à l'initiale ne déclenchent toutefois pas de liaison, ce qui doit être en lien avec leur caractère relativement récent : *un oiseau* vs *un ouistiti* (Côté 2011, 2688).

⁴ La consonne [t] a été relevée devant consonne après *quand* (cf. l'étude thématique de Morin 1990) et *vingt* (Carton 2000, 39), ce dernier en particulier dans la série *vingt-deux* à *vingt-neuf* (Morin 1990, 183).

comme consonnes finales dites stables, les consonnes de liaison se limitent à seulement certaines d'entre elles: [z], [n], et [t], plus rarement /r/, [p], [g] et [k], avec des différences de fréquence notables (Morin 1992).

Dans les milieux lettrés du 16^e siècle, les lettres-consonnes en fin de mot de la graphie conventionnelle notaient des consonnes qui se prononçaient à la pause et devant voyelle. Pour un grand nombre de mots, cette consonne pouvait s'amuir devant un autre mot commençant par une consonne, à moins de faire une pause entre les deux (Thurot 1883, 3-15). Il en est résulté une alternance de radical: [t] final était aussi bien prononcé dans *il est petit* [ilɛpətit] que dans *le petit* [ləpətit] (en finale absolue), tandis qu'on prononçait *petit* sans cette consonne finale dans un syntagme comme *le petit gars* [ləpətiɡa] (Morin 2005, 302). La variante réduite, apparaissant à l'origine seulement devant une consonne, est souvent appelée *forme tronquée* et le phénomène dans son ensemble, *truncation*, terminologie que nous adoptons ici. La langue des lettrés au 16^e siècle ne connaît donc pas encore la liaison, mais seulement la troncation.

L'histoire de la liaison en français ne débute véritablement qu'à partir du moment où la troncation s'est éteinte. C'est la forme tronquée qui est devenue la forme de base lorsque la plupart des anciennes consonnes finales se sont amuies, d'abord en contexte consonantique, puis à la pause⁵. L'amuïssement n'a pas affecté le sort des segments qui présentaient entre eux une forte cohésion (Delattre 1966, 55), en particulier les groupes déterminant + substantif à initiale vocalique.

Le changement qui a profondément affecté le statut des anciennes consonnes finales n'a entraîné que peu de modifications notables dans la graphie. On sait que par archaïsme, le français écrit a maintenu la majorité des consonnes finales et, parmi celles-ci, les consonnes de liaison: le sujet parlant (non-linguiste) établit d'ailleurs une règle distributionnelle concernant ce graphème final, qui ne se prononce pas lorsque le mot graphique est lu seul, mais qui peut se prononcer dans certains contextes⁶. C'est là le point de départ de plusieurs analyses génératives de la liaison qui, s'appuyant sur le concept

⁵ Le sort des consonnes finales en français est fort complexe: certaines sont des maintiens (sous l'influence d'un substrat, par exemple), d'autres ont été restituées sous l'influence de la graphie (v. *ici* Thibault 2017, 5-41). On ajoutera que certaines consonnes finales sont issues de procédés analogiques anciens, qui ont touché tant le français que des dialectes occitans, francoprovençaux ou oïliques occidentaux (Morin 1986, 179).

⁶ Le français écrit s'est exceptionnellement adapté sur un point, en adoptant pour les consonnes de liaison entre les verbes dont la forme graphique se termine par une lettre-voyelle et les pronoms enclitiques une notation propre à ces cas de figure qui

de 'consonne latente'⁷ (reprise chez Dell 1973 suivant Schane 1967, cités par Laks 2005, 111), déclarent comme «globalement satisfaisante» une explication reposant sur une convergence entre représentations phonologiques et formes graphiques.

Mais une telle interprétation est insuffisante pour expliquer la présence de liaisons sous la plume d'écrivains des 17^e et 18^e siècles qui étaient véritablement peu au fait des frontières des mots graphiques. Nous viendrons à l'analyse de ces témoignages, après avoir dans un premier temps présenté la documentation particulière sur laquelle nous nous appuyons.

2. Les «Prize papers»

Les données que nous avons rassemblées sont tirées d'une documentation de première main conservée aux Archives nationales du Royaume-Uni à Londres, faisant partie d'un fonds bien connu des historiens, les «Prize papers». Le fonds a connu d'abord une vocation juridique, puisqu'il a servi à un ancien tribunal chargé des affaires relatives à la marine britannique, la High Court of Admiralty. L'une des missions de ce tribunal consistait à légiférer une importante activité économique, la guerre de course. Pratiquée surtout en temps de guerre, la guerre de course représentait l'une des plus grandes menaces pour le commerce atlantique au 17^e siècle : elle consistait à affaiblir l'ennemi en capturant ses navires marchands en vue de les déposer de leurs marchandises et de revendre aux enchères la cargaison saisie. Les recettes étaient ensuite réparties entre les corsaires et la couronne. La documentation transportée par les navires marchands, qui se chargeaient en même temps d'acheminer le courrier entre les Empires et leurs colonies, était aussi saisie puisqu'elle était requise comme pièce à conviction par le tribunal. Sans documentation, la guerre de course s'exposait à des sanctions pécuniaires ou, pire, à être assimilée à de la piraterie. D'après une équipe d'historiens de l'Université Carl von Ossietzky d'Oldembourg qui s'occupe de cataloguer le fonds (cf. Freist 2018-2037), les «Prize papers» contiendraient environ 160 000 lettres rédigées entre 1652 et 1815. Ce sont 19 langues qui y seraient représentées ; lors de notre consultation du fonds, nous avons pu nous assurer personnellement de la présence de lettres écrites en français (de loin

n'apparaît pas en dehors de ces contextes : *vas-y, va-t-il* vs *va* ; *penses-y, pense-t-il* vs *pense*.

⁷ Le concept de consonne latente n'est toutefois pas une invention de la phonologie générative ; on le retrouve déjà dans des travaux issus de l'école danoise de glossématique (Hjelmslev 1943, 119). Il a été souvent attribué à Damourette et Pichon (1938), mais le terme est introuvable dans cette grammaire.

les plus nombreuses), en espagnol, en portugais, en anglais, en néerlandais et en allemand. Les courriers ont été interceptés par la marine britannique sur plus de 30 000 navires qui effectuaient la traversée de l'Atlantique dans un sens ou dans l'autre; y sont donc incluses des lettres ayant été rédigées dans les colonies qui venaient d'être fondées en Amérique du Nord et aux Antilles, dont les destinataires étaient le plus souvent des proches demeurant dans une ville portuaire en France. D'autres lettres ont été envoyées depuis l'un de ces ports vers le Canada, la Louisiane ou les Antilles.

De ce fonds, nous avons examiné de près jusqu'à présent cinquante lettres, dont les plus anciennes datent de 1671 et les plus récentes de 1793. Sur ces cinquante lettres, quinze lettres rédigées par douze scripteurs – six hommes et six femmes provenant de milieux sociaux variés (planteurs, marchands, caféiers, négriers, négociants) – contiennent des cas où la liaison est explicitement notée. Environ la moitié des courriers examinés ont été écrits depuis la Martinique et la Guadeloupe vers Nantes, La Rochelle ou Le Havre. Les autres lettres ont été envoyées en sens inverse, depuis la France vers les îles⁸. Sept lettres datent de 1670/71, quatre de 1746/47 et quatre de 1793. Généralement brèves, elles comprennent tout au plus deux folios.

3.1. Les liaisons dans les « Prize papers »

Les effets de prestige souvent associés à la réalisation de la liaison variable sont exclus de cette documentation, les courriers étant souvent échangés entre époux ou impliquant un membre de la famille immédiate: on ne trouve pas plus intime⁹.

L'interprétation de la liaison dans une documentation de cette nature s'inscrit par ailleurs dans le problème plus général de la segmentation des unités lexicales¹⁰. Les problèmes de segmentation ne concernent en effet pas seulement la liaison: ils touchent aussi des cas de proclitiques soudés au mot accentuel (*safame*, 3.1.3.1.) – ceux-là n'ont rien de spécifique à cette documentation – mais aussi à des phénomènes plus rarement notés à l'écrit comme

⁸ À l'exception d'une lettre envoyée en Guinée (citée sous 3.1.3.1.).

⁹ Plusieurs études prétendent que les liaisons variables se produiraient sous l'effet d'une pression normative plus élevée, cf. Armstrong (2001, en part. 189-206) pour une synthèse de la question. Cette conception traditionnelle est toutefois à nuancer, au vu des travaux récents portant sur la dimension diatopique des liaisons variables (Côté 2017, 17).

¹⁰ Pour une vue d'ensemble des problèmes de segmentation dans une documentation similaire à celle-ci datant de la même époque, cf. la partie introductive que dédie Ernst (2019, xxxvi) à cette question, ainsi que les remarques à l'intérieur des chapitres qui s'appliquent aux textes édités.

l'enchaînement (*sete tiver* «cet hiver», 3.1.1.). Le découpage ne se superpose en outre souvent pas aux unités lexicales (*petis zan fance portan bain* «petits enfants se portent bien», 3.1.3.1.).

Les quinze lettres retenues contiennent quatre-vingt-huit cas où la liaison est notée explicitement. Les pratiques notationnelles, recensées au nombre de trois, laissent peu de doute sur sa réalisation: (1) la consonne de liaison apparaît à la fois à la fin du premier segment et à l'initiale du deuxième segment; (2) la consonne de liaison n'apparaît pas dans le premier segment et est notée à l'initiale du deuxième segment seulement; (3) la consonne de liaison, à la fin du premier segment, est suivie d'un <e> graphique. Les cas possibles de liaison qui ne correspondent pas à l'un des cas de figure précédents ont été écartés. Les potentielles consonnes de liaison apparaissant uniquement en position finale du premier segment, conformément à la tradition écrite du français où les mots graphiques sont le plus souvent transposés tels qu'ils se prononcent (ou se prononçaient) à la pause (Morin 1986, 168), rendent compte d'une convention traditionnelle hautement codifiée. Ce moyen de transposition n'a donc pas de portée explicative.

La transcription des extraits est de type diplomatique. Les conventions adoptées sont les suivantes:

- (1) le retour à la ligne est signalé par /;
- (2) dans la mesure où elles ne laissent déceler aucun système, nous avons décidé de ne pas tenter de reproduire la distinction des majuscules et des minuscules, et avons laissé le tout en minuscules seulement;
- (3) nous n'avons ajouté aucun signe de ponctuation;
- (4) nous n'avons ajouté aucune apostrophe;
- (5) la séparation des mots a été soigneusement reproduite et aucune ambiguïté n'a été constatée pour les extraits présentés ici de ce point de vue;
- (6) les cas de lapsus calami évidents ont été signalés par *sic*, sans correction;
- (7) les passages raturés figurent comme suit: *ear*;
- (8) la distinction graphique entre *u* et *v* d'une part et *i* et *j* d'autre part est faite par la plupart des scripteurs; lorsqu'elle ne l'est pas, nous n'avons pas fait cette distinction;
- (9) aucun accent n'a été ajouté;
- (10) les abréviations sont absentes des extraits choisis;
- (11) tous nos ajouts figurent entre crochets [].

Enfin, s'agissant d'étudier la liaison à des périodes anciennes, on s'abstiendra de classer les données selon la typologie tripartite traditionnelle issue des travaux du siècle dernier portant sur la liaison moderne: liaisons 'obligatoires',

liaisons ‘facultatives’ et liaisons ‘interdites’ (Delattre 1966). La priorité sera donnée à la nature grammaticale des segments impliqués. Les contextes sont présentés dans l’ordre de fréquence décroissant, du mieux représenté au plus rare.

3.1.1. *Proclitique + verbe ou proclitique + proclitique + verbe*

Dans ce contexte, qui englobe un peu plus de la moitié des liaisons observées dans les lettres examinées, la consonne de liaison peut apparaître graphiquement à la fois sous sa forme traditionnelle normée (à la fin du premier segment) et à l’initiale du segment suivant. Ce sont en réalité deux pratiques qui sont cumulées : le fait de noter <s> à la fin du pronom personnel de la 2^e personne du pluriel dépend d’une norme écrite apprise, tandis que la notation de <s> (ou <z>) à l’initiale du segment de droite relève de l’oralité.

Les consonnes de liaison notées sont <s>, plus rarement <z>, pour des segments impliquant des pronoms personnels du pluriel (parfois objets). Le graphème <n> concerne les séquences comprenant le pronom personnel *on* ou le pronom adverbial *en*.

- (1) 1670, Elisabeth Jacob, La Tremblade, à son mari à Saint-Christophe (auj. Saint-Christophe-et-Niévès)
 <n> *vous prie et mois aussie dannavoir soin*
- (2) 1746, veuve Dufort, Nantes, à Madame Gouraud à Léogane (Saint-Domingue)
 <s> *nous savont ete aucouvent ansamble a st domingue*
- (3) 1747, Carré Dupaty, La Rochelle, à son frère à Saint-Domingue
 - a. <z> *quoique nous zeyons jssis plus de 260 vaisseaux*
 - b. <n> *avons trop à cœur de nous liberez pour annagir autre ment*
 - c. <n> *e ne ses sis vous annavez donné*
 - d. <n> *mes entout quas elle nan nas rien fait connoitre*
- (4) 1747, Devezion de Meschin, Rochefort, à son frère à Saint-Domingue
 - a. <s> *nous sant tirent que sant teque toules sant* [«nous en tirons que cent thèques¹¹ tous les ans»]
 - b. <s> *il nous saflige partout ce qui nous satache*
 - c. <s> *il nous saflige partout ce qui nous satache*
 - d. <n> *je nes pas pus tan nanvoier davantage*

¹¹ Il s’agit vraisemblablement d’une monnaie, dont on n’a pourtant aucune trace à ce jour dans la documentation.

- (5) 1747, Devezion de Meschin, Rochefort, à sa sœur à Saint-Domingue
- a. <s> *part~~ott~~ tous se qui nous sa tache*
 - b. <s> *je vous saprant ma chere seure*
 - c. <s> *ie ne vous savante [s'invente ?] rien*
 - d. <s> *ie vous saime*
 - e. <n> *quej avais[?] inspire de mannacorder*
 - f. <n> *que lonnas tout les painne du monde*
 - g. <n> *dannavoir sete tiver [«cet hiver»]*
 - h. <n> *mes entout quas elle nan nas rien fait connoitre*
- (6) 1793, Louis Laniez, Pointe-à-Pitre, à sa femme au Havre
- a. <z> *que tu les zes mis*
 - b. <s> *je te les sans voieront par les custinne*
 - c. <n> *quell qun qui ennes for soint*
 - d. <n> *annarecu deux iluia 5 jour*
 - e. <n> *je nan nes per poien dutous actuellmant [«je n'en espère point du tout actuellement»]*
 - f. <n> *qui en nes loteur [«qui en est l'auteur»]*
 - g. <n> *tu ne man nanvoieras poien*
 - h. <n> *nou savon bien nan vis dan navoier des novell*
 - i. <n> *je suitan nesperan de tes novell*
- (7) 1793, Jacques Lucas, Pointe-à-Pitre, à sa sœur au Havre
- <n> *cest la negligance de ce lui qui en na ves la confiance*

Une deuxième série d'exemples excluent la consonne de liaison sous sa forme traditionnelle normée, celle-ci n'apparaissant plus qu'à l'initiale du deuxième segment. Les consonnes de liaison notées demeurent les mêmes : <s>, <z> et <n>. Parmi les scripteurs concernés, Louis Laniez, cité ci-dessous (9, 11), un propriétaire en Guadeloupe probablement originaire du Havre (sa mère et sa femme s'y trouvent), semble avoir intériorisé une règle selon laquelle le graphème <s> pouvait autant renvoyer à [z] qu'à [s], peu importe sa position (initiale ou finale).

Ces exemples, comme les précédents, permettent d'étendre au Grand Siècle les réserves émises sur la position classique du rattachement des consonnes de liaison au segment de gauche, qui relève d'une approche traditionnelle (cf. Côté 2005, 67 pour une synthèse de cette approche). L'explication vraisemblable est que la syllabation de la consonne de liaison se faisait avec le segment de droite, donnant lieu à de telles segmentations.

- (8) 1747, Carré Dupaty, La Rochelle, à son frère à Saint-Domingue
 <n> *nous ne seron plus amaime dans neprouve de sanblable*
- (9) 1793, Louis Laniez, Pointe-à-Pitre, à sa femme au Havre
 a. <s> *si nou saprenon des nouvell sertenne*
 b. <s> *nou savon bien nan vis dan navoier des nouvell*
 c. <s> *nou croien bien que cest des fose nouvelle mes malgre cela nou vou lon poien nou siefiere* [«nous voulons point nous y fier»]
 d. <z> *que nou zeion des nouvell*
- (10) 1793, Jacques Lucas, Pointe-à-Pitre, à sa sœur au Havre
 a. <z> *iluia 15 jours que vou zavest resus des nouvell*
 b. <z> *que nou zoien le playsire*
- (11) 1793, Louis Laniez, Pointe-à-Pitre, à un maître tailleur au Havre
 a. <s> *mes les bruit de gere nou sant non to posé*
 b. <s> *au si to cher ammis que nou sans noron*
 c. <s> *Les-trø trouble de la merique a notre arive nou sont bien fait du tor*
 d. <s> *vou sobligerest celui qui a lohneur detre votre serviteur*
 e. <z> *nou z zavonts perdus presque toute nos pacotille de bouche*
 f. <z> *je vou zecrit cest ligne*
 g. <z> *nouza [/] von este plu dun mois san pou voier rien vandre*
 h. <z> *nou zoron le plesire de boiere une vieille bouteielle de vent a notre re tour en sanble*
 i. <n> *mes les bruit de gere nou sant non to posé*
 j. <n> *au si to cher ammis que nou sans noron*

3.1.2. Déterminant possessif ou adjectif + nom

On observe dans ce contexte un mode de transposition qui n'est pas représenté dans le contexte précédent: la consonne de liaison est agglutinée à la fin du premier segment et est suivie d'un <e> graphique, une notation qui concerne en particulier le digramme <on> (12, 13), vraisemblablement destiné à transposer la voyelle nasale [ɔ̃]¹². Si cette pratique notationnelle signale bien la nasalisation des voyelles suivies d'une consonne nasale, elle transpose un phénomène toujours bien vivant pour les mots grammaticaux suivis d'une

¹² Il pourrait aussi bien s'agir de la persistance d'une convention écrite latinisante (Morin 2002, 101), mais cela nous semble moins probable en raison de la difficulté que représente l'imitation des modèles écrits pour la plupart des scripteurs.

liaison¹³, contrairement aux mots lexicaux qui ont eu tendance au 17^e siècle à se dénasaliser (Morin 2009, 98). L'espace francophone présente toutefois des divergences importantes de ce point de vue de nos jours : en France méridionale, les mots grammaticaux suivis d'une liaison ont une forte tendance à se dénasaliser (Coquillon 2010, 121), un phénomène qui n'affecte pas une série de mots lexicaux (Morin 2002, 116). Outre-Atlantique, les voyelles nasales sont maintenues tant pour les mots grammaticaux suivis de liaison que pour les mots lexicaux, quoique les mots concernés peuvent différer selon les lieux (Hull 1968, 265). Mais on sait que ces caractéristiques régionales sont relativement récentes ; il est donc probable que le système que donnent à voir les lettres charentaises examinées signale bien la nasalisation des voyelles suivies d'une consonne nasale.

(12) 1671, P. Chevallie, La Martinique, à sa femme à La Tremblade

<n> *Ses Line vous dirom monne ariuest en se lieux*

(13) 1671, P. Chevallie, La Martinique, à sa mère à La Tremblade

<n> *Ses line vous apprendrom monne [ʃ] ariuest en se Lieux*

(14) 1747, Devezion de Meschin, Rochefort, à sa sœur à Saint-Domingue

<t> *sont petite esprite*^[14] *et sont petite* <e> final est biffé *carraters*

3.1.3.1. La liaison comme marqueur morphologique :

déterminant indéfini pluriel ou adjectif pluriel + nom

Deux types de liaison dépendent de catégories morphologiques : la liaison marquant le pluriel et la liaison suivant une forme verbale (3.1.3.2.).

La liaison en tant que morphème du pluriel est de loin la mieux représentée dans les plus anciennes lettres dépouillées, même s'il faut admettre que la fréquence des faits a une valeur toute relative dans un ensemble aussi restreint. Dans les cinq lettres ci-dessous, les scripteurs notent les consonnes de liaison à la fin du premier segment (où le graphème <s> a une valeur de pluriel) et à l'initiale du segment suivant (où la consonne <z> sert à noter la

¹³ Voir aussi les exemples (1), (3), (4), (5), (6), (7) avec <n> sous 3.1.1.

¹⁴ Nous avons peut-être affaire ici à un cas de maintien de [t] final, resté dominant dans la France de l'Ouest, en français comme dans les parlers populaires de cette région, entre autres dans des zones rurales sous la dépendance étroite de villes environnantes (Chauveau 2008, 89). Il ne faudrait pas non plus exclure qu'il puisse s'agir d'un phénomène de conservatisme, sans qu'il soit nécessaire de supposer une influence citadine (comme aux îles Anglo-Normandes, en Vendée et dans quelques petites îles de la côte atlantique, citées par Chauveau 2008, 79). Ou s'agit-il d'une influence de la graphie du mot précédent : *petite* > *esprite* ?

liaison). Les consonnes de liaison sont <z> pour les segments impliquant des déterminants et des adjectifs pluriels et <n> dans le cas des déterminants possessifs singuliers. Une fois de plus, ces exemples permettent de remettre en question la position classique du rattachement des consonnes de liaison au mot de gauche.

- (15) 1671, Mariee Couture, La Rochelle, à son mari en Guinée
 <z> *nos petis zan fance portan* [¹⁵] *bain dieu mersi*
- (16) 1671, Abes Adrien, La Martinique, à sa femme à Mornat (prob. auj. Mornac-sur-Seudre)
 a. <z> *je me recoumande atous mes zamis*
 b. <z> *pour le promier navire qui vienderas dan les zille*
 c. <z> *le couzen ellis landes cerecoumande bien a safame et aseszan fan*
 d. <z> *et atous seszamis*
 e. <z> *jean lavenan sere coumande bien asafiances et atout ses zamis*
 f. <z> *hellis ardouen serecoumande bien atous seszamis*
 g. <z> *pierre petict sere cou [sic] coumande bien asamere et asonbaufre et asaseur et atout ses zamis*
- (17) 1747, Devezion de Meschin, Rochefort, à son frère à Saint-Domingue
 a. <s> *les semable dame*
 b. <n> *el les fort avanse pour son nage*
 c. <n> *mon namitie et toute atoy*
- (18) 1747, Devezion de Meschin, Rochefort, à sa sœur à Saint-Domingue
 <s> *ie suivre les sorde que votre mariy*
- (19) 1793, Jacques Lucas, Pointe-à-Pitre, à sa sœur au Havre
 <n> *et a madamme la citoyenne son ne poux*

Dans les extraits des quatre lettres suivantes, la consonne de liaison n'apparaît plus qu'à l'initiale du segment suivant¹⁶. Il s'agit cette fois seulement des consonnes <s> ou <z>, qui s'observent dans des segments qui impliquent exclu-

¹⁵ Il s'agit d'une forme du présent de l'indicatif accentuée sur la finale pour la 3^e personne du pluriel, ayant persisté dans les parlers modernes du domaine poitevin (Chauveau 2009, 43). Outre-Atlantique, les marques flexionnelles que l'on observe en acadien traditionnel (Neumann-Holzschuh / Mitko 2018, 203) ont pour point de départ ce paradigme.

¹⁶ À l'exception de l'exemple tiré de la première des lettres citées (20), où le déterminant est soudé au substantif et où on ne peut donc pas vraiment parler de 'premier' ni de 'deuxième' segment.

sivement des déterminants ou des adjectifs au pluriel. Ces exemples sont inédits dans la documentation examinée à ce jour pour le français. Les consonnes de liaison concernées sont pourtant fréquemment syllabées avec la voyelle suivante (Côté 2005, 69, n. 1), ce qui ferait attendre plus souvent de pareilles segmentations, mais la codification du français écrit s'y est fortement opposée dès le début. On est ainsi en mesure d'octroyer une profondeur chronologique au statut grammatical de cette consonne de liaison, qui fonctionne comme un morphème du pluriel (ou comme une «insertion», d'après Côté 2005, 68), lié sous forme d'un préfixe au morphème lexical suivant (déjà Gougenheim 1938, 59-60, cité par Morin / Kaye 1982, 320).

- (20) 1671, Abes Adrien, La Martinique, à sa femme à Mornat (prob. auj. Mornac-sur-Seudre)
<z> tu an voies toujours le matelot pierre auzecolls
- (21) 1746, veuve Dufort, Nantes, à Madame Gouraud à Léogane (Saint-Domingue)
 a. *<s> les levay ne son pas mailleur au sille*
 b. *<s> mademoiselle vostre niepse qui est au sursulle* [aux Ursulines]
- (22) 1747, Carré Dupaty, La Rochelle, à son frère à Saint-Domingue
<z> a quelque zamis qui ont esté plus sansible
- (23) 1793, Jacques Lucas, Pointe-à-Pitre, à sa sœur au Havre
 a. *<z> trois semene a venire apres le zotre*
 b. *<z> cest luis qui en veut fer au zotre*
 c. *<z> il fau metre le zoutis dan le grenier*

Précisons qu'en (23), le <e> graphique qui précède <zotre> (23a) et <zoutis> (23c) pourrait noter une voyelle réduite du type [ə], rendant compte d'une forme encore bien répandue de ce déterminant pluriel dans les îles Anglo-Normandes (Jones 2012, 206). Si c'était bien le cas, alors <z> ne représenterait pas une consonne de liaison au sens strict; on aurait plutôt affaire à un phénomène de supplétion, puisque le déterminant pluriel comporte une voyelle longue [e:] (parfois diphtonguée [ej]) devant contexte consonantique et une voyelle courte [ə] devant contexte vocalique¹⁷.

¹⁷ «Arguably, therefore, the [z] found after the short vowel is not a liaison consonant for plural determiners since it is not simply “added” to the pre-consonantal variant. Indeed, in order for the pre-consonantal variant to become the pre-vocalic form it is also necessary to turn the long vowel into a short one, or to delete it completely. It seems therefore that this is best considered as suppletion rather than liaison.» (Jones 2012, 206). Pour d'autres analyses de supplétion observées en contexte de liaison, voir Tranel (1990) et Morin (1986).

La récurrence du graphème <z> suggère en outre que nous avons vraisemblablement affaire à la variante sonore. Celle-ci est systématiquement représentée par <z> par une partie des correspondants de toutes les grandes villes portuaires (ou dans des courriers qui y sont adressés) dans un contexte de liaison impliquant un déterminant au pluriel (ou un clitique pluriel, sous 3.1.1.): à Nantes (1746, veuve Dufort), au nord de la Gironde, à La Rochelle (1671, Mariee Couture; 1747, Carré Dupaty) et à Mornac-sur-Seudre (1671, Abes Adrienz), et au Havre (1793, Jacques Lucas). Louis Laniez (probablement originaire du Havre) est le seul à employer <s> et <z> en variation libre, une pratique superposant deux conventions, l'une codifiée, l'autre reposant sur une notation de l'oral.

La sonorisation de la constrictive en contexte de liaison (parallèlement [f] > [v], ex. *neuf heures*) est un phénomène ancien à rattacher à celui de la création de groupes rythmiques (prosodiques) en français. Ce processus de sonorisation, qui a d'abord touché les consonnes en intérieur de mot qui se trouvaient en position intervocalique, s'observe déjà au 16^e siècle pour les consonnes finales (puis, de liaison), d'après le témoignage de Palsgrave (1530, cité par Pope 1952, 83; 219)¹⁸. Il ne fait pas de doute que cette sonorisation était généralisée dans l'espace social au 17^e siècle dans les lieux où elle était présente, cela incluant les colonies de l'époque. D'une part, les exemples (20) et (23) relevés ci-dessus dans des courriers rédigés à la Martinique et à la Guadeloupe l'attestent; d'autre part, c'est assurément cet input initial qu'ont reçu les apprenants durant la genèse des créoles français qui explique que ces langues – autant dans l'aire caraïbe que dans l'Océan Indien (cf. entre autres DECA I, 1 s.v. *aiguille*, *amarre*; Chaudenson 1974, 18; 75) – présentent de nos jours [z] à l'initiale d'une série de mots d'origine française¹⁹. La plus ancienne attestation de ce trait est contemporaine de la lettre d'Abes Adrienz (1671, La Martinique, *auzecolls* «aux écoles»), citée en (20). Elle a été débusquée par Marie-Christine Hazaël-Massieux dans un texte qui contient le plus ancien témoignage de la présence d'un créole français dans l'espace caraïbe, qui est

¹⁸ Ce changement ne s'est probablement pas diffusé uniformément partout : il a d'abord dû y avoir une période d'allomorphie avant que ne s'installe la distribution moderne (Pensado 2000, 35). En quelques lieux de la francophonie, ce changement s'est soldé par une distribution en variation libre : à Lacaune (Tarn), on relève [z] dans un syntagme comme *fil unique*, d'après une enquête PFC menée en 2002, auprès d'une locutrice qui avait 64 ans au moment de l'enquête (Lonnemann / Meisenburg 2009). À l'inverse, des exemples avec variante sourde là où l'on attendrait une consonne sonore ont été observés dans les Ardennes (Francard 1975, 132).

¹⁹ La consonne [z] concerne globalement des substantifs employés plus fréquemment au pluriel (DECA I, 1, s.v. *amande*, *ancêtre*), même si quelques exceptions échappent à cette règle (DECA I, 1, s.v. *amende*, *ampoule*).

une déposition faite au greffe de la ville de Fort Royal (auj. Fort-de-France) concernant un « monstre marin » ayant été aperçu près de l'îlet²⁰ du Diamant à deux kilomètres en direction sud-ouest de l'île de la Martinique: « li tini grande barbe grise, li sorti hors de l'eau, regardé nous tous. moi prendre ligne et *zain* pour prendre li. » (1671, Fort Royal, cité dans Hazaël-Massieux 2008, 30). L'individu interrogé rapporte dans sa déposition qu'après avoir aperçu la prétendue créature, il s'est emparé d'une ligne à pêche et d'un *haim*, c'est-à-dire d'un hameçon, pour tenter de la prendre²¹. Déjà à ce stade, on observe que [z] n'assume aucun rôle grammatical, comme c'est toujours le cas de nos jours²². Cette lexicalisation n'est d'ailleurs pas spécifique à [z], puisque des agglutinations semblables se sont produites aussi pour l'article singulier défini et indéfini, tel que peuvent en témoigner les dizaines d'entrées qui débutent par *l* ou *n* contenues dans le DECA I, 3 ou dans le DECOI I, 2²³.

3.1.3.2. La liaison comme marqueur morphologique: le morphème verbal [t]

Ce [t] final est ambigu, à toutes les époques. Ce n'est pas nécessairement une liaison s'il est aussi prononcé à la pause, comme on l'observait encore récemment dans certains patois²⁴. Le premier exemple cité sous (24) pourrait être compatible avec un tel [t] articulé à la pause. Mais son remplacement dans un contexte identique, dans cette même lettre, par un morphème du pluriel (*les marchandisse que vostre deffunt frere as anbarquée dent un navire*, ex.

²⁰ Le type lexical *îlet* a connu une fortune particulière outre-mer (v. *ici* Thibault 2008, 4).

²¹ Sur l'histoire du type lexical *haim*, connu des populations côtières de nos jours au Québec, en Acadie et aux Antilles, v. *ici* Thibault 2009, 118.

²² Tout comme c'est aussi le cas en français à Terre-Neuve et en Louisiane, à la différence qu'à ces endroits, les formes agglutinées alternent avec les formes non agglutinées (Neumann-Holzschuh / Mitko 2018, 16).

²³ Les résultats avec [l] et [n] à l'initiale le montrent par exemple pour le mot *âme*, en créole martiniquais *lam*, *nanm*, mais aussi en créole louisianais *lam*, *na(n)m* et en créole haïtien *nanm*, *nam* (DECA I, 1, s.v. *âme*). Le constat est identique dans l'Océan Indien (DECOI I, 1, s.v. *âme*).

²⁴ En Vendée et en Charente-Maritime, d'après l'ALF 26 'Le chasseur va à la chasse'. La profondeur chronologique de ce trait est documentée grâce aux témoignages de grammairiens du 16^e siècle rassemblés par Thurot (1883, 240), qui rendent compte de lieux (en Bourgogne, notamment, mais pas seulement) où [t] final se prononçait toujours à la pause pour la 3^e personne du singulier: *il vat*, *il aimat*, *il parlerat*. Cela va à l'encontre de ce qui a été dit récemment sur cette question: « Le t latin de 3^{ème} personne (*amat*, *venit*) avait comme les autres consonnes finales totalement chuté aux 12^e et 13^e siècles et les prononciations avec hiatus étaient partout requises. On trouve ainsi dans une charte sous François 1^{er}: *car qui a il de plus propre à un homme que son office*? Pascal écrit encore *Doutera il de tout*? » (Laks 2020, 486).

33 sous 3.1.6.), suggère qu'il s'agit bien d'une marque pronominale de la 3^e personne.

Dans les lettres (25) et (26) comme dans les chansons folkloriques québécoises examinées par Morin et Kaye (1982, 325), [t] est passé d'une marque pronominale de la 3^e personne, présente au singulier comme au pluriel, à un morphème verbal épenthétique appliqué sans distinction à toutes les personnes. Dans les courriers examinés, le morphème se retrouve aux temps composés, intercalé entre l'auxiliaire *avoir* et le participe passé (25b, 25c) et après des tournures passives qui présentent l'auxiliaire *être* (25a). Il s'étend aussi au conditionnel passé (25d, 26) et, dans un seul cas, à la première personne du présent de l'indicatif du verbe *être* (25e).

(24) 1671, Robellard, Fort Saint-Pierre (La Martinique) à sa femme à Vannes (?)
votre frere deffunt at embarqué des [/] marchandisse avant de mourir^[25]

(25) 1793, Louis Laniez, Point-à-Pitre, à sa femme au Havre

- a. *sont arives ta lamar tunique*
- b. *me fait douter que tu mas tecris*
- c. *quil me fait croiere que tu ma tecris*
- d. *je tores tan voier*
- e. *je suitan nesperan de tes novell*

(26) 1793, Louis Laniez, Pointe-à-Pitre, à un maître tailleur au Havre
je vousores tan voier un qar de cafait

L'exemple sous (24) ci-dessus est le plus ancien dont on dispose à ce jour²⁶; auparavant, les exemples 'authentiques' ne remontaient pas au-delà du 20^e siècle («il va t et vient», «il faudra t aller», cités par Bauche 1951, 53; «il va [t] à Paris», cité par Durand / Lyche 2008, 40). Les extraits sous (25) et (26) sont contemporains du moment où la célèbre chanson *Malbrough s'en va-t-en guerre* aurait gagné en popularité d'après une chronique anonyme (s. a. 1784, 130).

²⁵ La préposition *à*, systématiquement notée <a> par ce scripteur, offre un cas de contraste avec cet indicatif présent du verbe *avoir* à la 3^e pers. du sing. pourvu d'un <t>.

²⁶ Les exemples cités par Thurot (1883, 240) issus de propos de grammairiens du 16^e siècle illustrent ce [t] dans des contextes où il apparaît dans des phrases interrogatives, intercalé dans des inversions verbe-sujet impliquant la 3^e personne du singulier, ce qui ne correspond pas à l'emploi observé ici. Les propos des Hindret (1687), De La Touche (1730) et Dumas (1733), cités plus loin par Thurot (1883, 241-42), qui condamnent «il va t la messe», «il a tun habit neuf», etc. documentent bien, quant à eux, le phénomène relevé dans la lettre citée en (24).

Encore une fois, il n'est pas permis à partir d'un échantillon aussi réduit de formuler des hypothèses fondées sur la fréquence des faits. La diffusion dans l'espace francophone actuel de ce [t] laisse penser, néanmoins, qu'il devait être bien connu des populations venues s'installer dans le Nouveau Monde à partir du 17^e siècle. Il s'est en effet généralisé en français laurentien après toutes les formes conjuguées du verbe *être*, en plus de celle de l'infinitif (Côté 2012, 265), et cela concerne aussi la diaspora laurentienne de l'ouest canadien (pour le Manitoba, Hallion 2000, 284; pour l'Alberta, Walker 2012, 347). Le fait a aussi été remarqué en français acadien, où il s'insère entre le participe et le complément d'objet: «Mon père nous avait laissé t'une grosse héritage» (Péronnet 1989, 217, citée par Neumann-Holzschuh / Mitko 2018, 13). En Louisiane, c'est souvent après *va* que [t] est relevé («il va-t-être», Dajko 2009, 170, cité par Neumann-Holzschuh / Mitko 2018, 13), un emploi qui est aussi bien connu au Québec (Côté 2012, 267).

Par rapport aux exemples repérés dans nos courriers, qui concernent les auxiliaires *avoir* et *être*, les attestations modernes relevées dans les trois foyers historiques de la francophonie nord-américaine présentent une tendance vers une spécialisation de ce morphème pour des contextes impliquant le verbe *être*.

3.1.4. Adverbe + X

Ce contexte implique, à une exception près (28), un adverbe de négation (*pas* ou *point*) comme premier segment. Les consonnes de liaison notées correspondent à <s>, <t> ou <n>. Elles apparaissent tantôt sous une forme traditionnelle normée (à la fin du premier segment) en étant réaffirmées à l'initiale du segment suivant (27, 28), tantôt seulement à l'initiale du segment suivant (29, 30).

- (27) 1747, Devezion de Meschin, Rochefort, à sa sœur à Saint-Domingue
<s> il n'~~x~~a pas sus de grent encor [«il n'y a pas eu de grain encore»]

- (28) 1793, Louis Laniez, Pointe-à-Pitre, à sa femme au Havre
<n> nou savon bien **nan** vis dan navoier des nouvell

- (29) 1793, Louis Laniez, Pointe-à-Pitre, à un maître tailleur au Havre
<t> je navon poiens **tancor** recu auqune letre

- (30) 1793, Jacques Lucas, Pointe-à-Pitre, à sa sœur au Havre
<t> des navir qui ne vienderons poien **ta** la pointe

3.1.5. Composés et locutions figées

Les segments concernés dans les exemples ci-dessous ont en commun de présenter une forte cohésion entre eux, comme les développements au cas par cas s'efforceront de le démontrer. Les liaisons sont notées au moyen de deux graphèmes, <z> et <n>.

- (31) 1671, Abes Adrien, La Martinique, à sa femme à Mornat (prob. auj. Mornac-sur-Seudre)

<z> *que je me portebien grasezadieux*

La lexie complexe se trouve à deux reprises dans la lettre sous cette même graphie ; le pluriel *grâces à Dieu*, bien attesté en français jusqu'au 17^e siècle²⁷, est probablement un calque du lat. liturgique *deo gratias* (TLL 6/2, 2232, GRATIA). Ce scripteur fait rarement usage de <s> comme marque du pluriel (« ma fame aian trouver laquemoditer detefaire savoir demer nouvelle les quelle sonbougne ») et utilise très souvent <z> pour représenter une liaison (*seszan fan* « ses enfants », *les zille* « les îles », etc.). Il ne fait donc pas de doute qu'il s'agit bien, pour <grasezadieux>, de la notation par <z> d'une liaison (à valeur morphologique) et non pas d'un simple pluriel écrit.

- (32) 1747, Carré Dupaty, La Rochelle, à son frère à Saint-Domingue

<n> *nous lavon bien achepté par nos pleurs et notre attante [l] en nefait mon cher frere nous avons esté bien longtem dans la pene*

La cooccurrence extrêmement fréquente de ces deux segments – la locution adverbiale est lexicalisée depuis au moins le 14^e siècle²⁸ – leur assure une grande cohésion, ce qui a contribué à lexicaliser la liaison notée ici. La corrélation entre la fréquence des séquences et la réalisation de la liaison est un fait bien connu (Côté 2011, 2704), ce à quoi on peut ajouter que la liaison est d'autant plus attendue que le premier segment est monosyllabique (Laks 2009, 57).

3.1.6. Verbe + X

Ce contexte implique régulièrement une préposition comme deuxième segment. Les consonnes de liaison notées correspondent à <t> ou à <z>.

²⁷ Voir l'article *grâce* du DMF et les attestations continues durant l'intervalle 1290-1654 dans la base Frantext.

²⁸ D'abord au sens de « réellement » (1371, Raoul de Presle, Frantext), puis à partir du 16^e siècle dans son acception actuelle (mais il n'est pas facile de trancher pour certaines attestations).

L'exemple (33) présente une liaison entre un auxiliaire (*avoir*) et le participe, où <s> représente vraisemblablement un morphème du pluriel dont l'apparition est provoquée par le complément qui précède. Il offre un cas de contraste par rapport à l'exemple relevé dans cette même lettre qui atteste le morphème verbal épenthétique [t] intercalé entre l'auxiliaire *avoir* et le participe (ex. 24, sous 3.1.3.2.). C'est aussi entre l'auxiliaire et le participe qu'on observe la désinence personnelle de la deuxième personne du singulier sous l'exemple (35). Celle-ci est en concurrence avec d'autres désinences qui incluent le morphème verbal épenthétique [t] : de nouveau, un même scripteur alterne entre les deux possibilités (25b, 25c où figurent deux formes avec [t] de l'auxiliaire *avoir*, également à la 2^e personne du singulier).

La liaison après le présentatif qui figure dans l'exemple classé ici sous (34) ne serait pas aussi fréquente à l'heure actuelle, en conversation, que celle qui se produit après le verbe *être* à la 3^e personne du singulier (Eychenne 2011, 92)²⁹ ; néanmoins, la fréquence de la séquence (*c'est* + la préposition *à*) rend la réalisation de cette liaison extrêmement prévisible. Puis, comme les deux cas de figure sont relevés sous la plume d'une même correspondante, il n'est pas exclu que la liaison après le verbe *être* conjugué à la 3^e personne du singulier ait pu influencer le sort de la liaison après le présentatif.

L'exemple 34b relevé dans la lettre envoyée par Devezion de Meschin à sa sœur à Saint-Domingue présente un cas de liaison devant un segment qui appartient à une série de mots en français pourvus d'un «*h aspiré*» – à initiale vocalique disjonctive, en réalité – qui sont censés bloquer la liaison (Côté 2011, 2688)³⁰.

- (33) 1671, Robellard, Fort Saint-Pierre (La Martinique) à sa femme à Vannes (?)
 <s> *les marchandisse que vostre deffunt frere as anbarquée dent un navire*

- (34) 1747, Devezion de Meschin, Rochefort, à sa sœur à Saint-Domingue
 a. <t> *ces t'a votre tante*
 b. <t> *tous est tor de pris*

- (35) 1793, Louis Laniez, Pointe-à-Pitre, à sa femme au Havre
 <z> *que tu mes zécris*

²⁹ Il est néanmoins permis de douter que ces conclusions puissent être généralisées à l'ensemble de l'espace francophone actuel.

³⁰ On lit, dans le bloc «Prononc. et orth.» du TLF s.v. *hors*, «init[iale] asp[irée]», un verdict sans appel quant à d'éventuelles hésitations, pourtant bien attestées pour ce mot dans des parlers galloromans (français régionaux?) septentrionaux et méridionaux, où [h] s'est amuï dans ces conditions (FEW 3, 701, FORAS).

3.1.7. Nom pluriel + préposition

La consonne de liaison attendue dans ce contexte serait [z]. Nous avons observé seulement <t> [t] dans ce contexte, chez un seul scripteur.

(36) 1793, Louis Laniez, Pointe-à-Pitre, à sa femme au Havre

a. *mes complimentant [ʔ] ta ma seur*

b. *mes complimentant ta madamme la lande*

3.1.8. Adjectif numéral + nom

Ce contexte, comme le suivant, n'est représenté qu'une fois dans les lettres. La consonne de liaison notée est <s>. Elle fonctionne comme un marqueur de pluralité après les adjectifs numéraux. La fréquence élevée de ce phénomène est d'ailleurs connue pour avoir provoqué une régularisation morphologique ayant affecté l'ensemble du système numéral, donnant lieu à des phénomènes comme *quatre z-enfants* (Morin 1986, 195).

(37) 1793, Louis Laniez, Pointe-à-Pitre, à sa femme au Havre

<s> *trois sotre qar de cafait*

3.1.9. Verbe + enclitique (inversion)

Le seul exemple qui illustre ce contexte de liaison est un cas d'inversion verbe-sujet, relevé sous la plume de la femme d'un négociant pratiquant une calligraphie appliquée et régulière. La consonne de liaison notée <t> est agglutinée au segment suivant, ce qui rejoint l'hypothèse voulant que le fonctionnement de cet enclitique soit comparable à celui d'un préfixe (Morin 1979, 305), syllabé avec le segment suivant (Côté 2011, 2699). Ces caractéristiques grammaticales et prosodiques ont d'ailleurs assurément dû contribuer à la grammaticalisation du pronom de la 3^e personne du singulier (en inversion) ayant mené au morphème interrogatif *-ti*, à peu près éteint en francophonie européenne³¹, mais encore bien vivant outre-Atlantique³².

³¹ Hormis un ou deux vestiges réfugiés dans des tournures d'intention plaisante comme *v'là ti pas que, c'est-i pas que...* (Gadet 1992, 81).

³² Le morphème interrogatif *-ti* est bien présent en Acadie et en Louisiane (Neumann-Holzschuh / Mitko 2018, 521), mais a cédé sa place à *-tu* dans la variété laurentienne par un phénomène d'attraction de la deuxième personne du singulier qui s'est ensuite étendu à toutes les personnes (Picard 1991, 182). Cette attraction suppose que *tu sais-tu* (par ex.) soit d'abord apparu comme variante régulière de *sais-tu*, à partir de quoi *-tu* aurait pu être interprété comme un simple marqueur de question en compétition avec *-ti*, plus ancien.

- (38) 1793, «votre sœur», Montserrat (Antilles), à sa sœur à Crépy-en-Valois
«t» aussi a telle bien de la peine a sen consoler

4. Conclusion

La typologie esquissée à partir de l'échantillon permet de reconstituer une gamme contextuelle tout à fait plausible. Les liaisons les plus fréquemment observées dans les travaux sur la liaison moderne, qui les considèrent à ce titre comme *catégoriques* (Durand / Lyche 2008, 54), se retrouvent toutes sans exception dans les courriers examinés. Des liaisons considérées comme *variables*, parce que moins fréquentes, seuls deux cas de figure sur six n'ont pas été relevés : le contexte 'adjectif masculin singulier + nom' (*gros effort*) et le contexte 'préposition ou conjonction + X' (*chez une tante; quand elle arrive*). Mais cela tient probablement au hasard³³.

Il est significatif qu'à une seule exception près (3.1.7.), aucune donnée contenue dans cette collection épistolaire ne représente une curiosité par rapport aux résultats des travaux qui ont porté sur la liaison moderne. Ni une connaissance parfaite de l'orthographe ni un statut sociolinguistique imposé par une situation communicative élevée ne peuvent, pourtant, être à l'origine des liaisons observées. Ce sont avant tout les régularités paradigmatiques, en lien avec divers mécanismes dont les répercussions s'observent encore de nos jours de façon résiduelle dans les usages régionaux, qui se sont révélées déterminantes : maintiens de consonnes finales, pressions analogiques (grammaticalisations et lexicalisations).

En définitive, les «Prize papers» apportent des témoignages qui, loin de se cantonner à ce que l'on appelle souvent «les marges», sont de nature à éclairer des pans entiers de la pratique du français restés jusqu'à maintenant dans l'ombre. Des caractéristiques dont on a pu penser en raison des lacunes de la documentation qu'elles étaient dues à des analogies isolées, propres aux variétés de français nord-américaines, trouvent en réalité leur place au sein d'un ensemble de tendances présentes dès la première vague d'expansion coloniale de la France. L'on est en mesure de le démontrer grâce à une transposition de la liaison dans ces échanges, où se pratiquait une notation que la culture écrite hautement codifiée concurrençait peu.

³³ On a repéré l'un des deux contextes manquants dans une documentation similaire : la liaison [t] après *quand* devant contexte consonantique (*quante mon marie*) se trouve dans la correspondance d'une Poitevine née vers 1735 et expatriée en Louisiane (Bergeron-Maguire 2019).

5. Références bibliographiques

- s. a., 1784. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des lettres en France, depuis MDCCLXII jusqu'à nos jours; ou Journal d'un observateur [...]*, Londres, J. Adamson, tome 22.
- Armstrong, Nigel, 2001. *Social and stylistic variation in spoken French: a comparative approach*, Amsterdam, John Benjamins.
- Bacilly, Bénigne (de), 1679. *L'art de bien chanter; Augmenté d'un discours qui sert de réponse à la Critique de ce Traité, et d'une plus ample instruction pour ceux qui aspirent à la perfection de cet art*, Paris, Chez l'auteur.
- Bauche, Henri, 1951. *Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris, avec tous les termes d'argot usuel. Nouvelle édition revue et corrigée*, Paris, Payot.
- Bergeron-Maguire, Myriam, 2019. «Du Poitou en Louisiane: édition et notes à partir de la correspondance d'une peu lettrée (1802-1803)», *Géolinguistique*, <<http://journals.openedition.org/geolinguistique/1530>>.
- Carton, Fernand, 2000. «La prononciation», in: Antoine, Gérard / Cerquiglini, Bernard (éds.), *Histoire de la langue française 1945-2000*, Paris, CNRS, 25-60.
- Chaudenson, Robert, 1974. *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 2 vol.
- Chauveau, Jean-Paul, 2008. «Configurations géolinguistiques et histoire des français expatriés: quelques exemples de consonnes finales», in: Baronian, Luc / Martineau, France (éds.), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves-Charles Morin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 77-92.
- Coquillon, Annelise, 2010. «Conversation à Marseille (Bouches-du-Rhône): un cuisinier dans la marine», in: Detey, Sylvain / Durand, Jacques / Laks, Bernard / Lyche, Chantal (éds.), *Les variétés du français parlé dans l'espace francophone. Ressources pour l'enseignement*, Paris, Ophrys, 117-129.
- Côté, Marie-Hélène, 2005. «Le statut lexical des consonnes de liaison», *Langages* 158, 66-78.
- Côté, Marie-Hélène, 2011. «French liaison», in: Oostendorp (van), Marc / Ewen, Colin / Hume Elizabeth, Rice Keren (éds.), *The Blackwell companion to phonology*, Oxford, Wiley-Blackwell, 2685-2710.
- Côté, Marie-Hélène, 2012. «Laurentian French (Québec): Extra vowels, missing schwas and surprising liaison consonants», in: Gess, Randall / Lyche, Chantal / Meisenburg, Trudel (éds.), *Phonological variation in French: Illustrations from three continents*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 235-274.
- Côté, Marie-Hélène, 2017. «La liaison en diatopie: esquisse d'une typologie», *Journal of French Language Studies* 27, 13-25.
- Dajko, Nathalie, 2009. *Ethnic and Geographic Variation in the French of the Lafourche Basin*, Thèse de doctorat, Université de Tulane.
- DECA I, 1 = Bollée, Annegret / Fattier, Dominique / Neumann-Holzschuh, Ingrid, 2017-2018. *Dictionnaire étymologique des créoles français d'Amérique, première partie: mots d'origine française A-D*, Hamburg, Buske.

- DECA I, 3 = Bollée, Annegret / Fattier, Dominique / Neumann-Holzschuh, Ingrid, 2017-2018. *Dictionnaire étymologique des créoles français d'Amérique, première partie: mots d'origine française P-Z*, Hamburg, Buske.
- DECOI I, 2 = Bollée, Annegret, 2007. *Dictionnaire étymologique des créoles français de l'Océan Indien. Première partie: Mots d'origine française E-O*, Hamburg, Helmut Buske.
- Delattre, Pierre, 1966. *Studies in French and comparative phonetics*, La Haye, de Gruyter.
- Dell, François, 1973. *Les règles et les sons: introduction à la phonologie générative*, Paris, Hermann.
- Durand, Jacques / Lyche, Chantal, 2008. «French liaison in the light of corpus data», *Journal of French Language Studies* 18, 33-66.
- Ernst, Gerhard, 2019. *Textes français privés des XVII^e et XVIII^e siècles*, Berlin/Boston, de Gruyter, 2 vol.
- Eychenne, Julien, 2011. «La liaison en français et la théorie de l'optimalité», *Langue française* 169, 79-101.
- Francard, Michel, 1975. *Aspects de la phonologie générative du français contemporain*, Louvain/Leiden, Bibliothèque de l'Université de Louvain/Brill.
- Freist, Dagmar (dir.), 2018-2037. *The Prize Papers in-depth cataloguing project*, Akademie der Wissenschaften zu Göttingen/Carl von Ossietzky Universität Oldenburg, <www.prizepapers.de/>.
- Gadet, Françoise, 1992. *Le français populaire*, Paris, PUF.
- Gougenheim, Georges, 1938. *Le système grammatical de la langue française*, Paris, Bibliothèque du français moderne.
- Graff, Harvey J., 1987. *The legacies of literacy: Continuities and contradictions in Western culture and society*, Bloomington, Indiana University Press.
- Hallion, Sandrine, 2000. *Étude du français parlé au Manitoba*, Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 2008. *Textes anciens en créole français de la Caraïbe. Histoire et analyse*, Paris, Éditions Publibook.
- Hjelmslev, Louis, 1971 [1943]. *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit.
- Hull, Alexander, 1968. «The origins of New World French Phonology», *Word* 24, 255-269.
- Jones, Mari C., 2012. «Liaison patterns and usage in Jersey Norman French», *Probus* 24/2, 197-232.
- Laks, Bernard, 2005. «La liaison et l'illusion», *Langages* 158, 101-125.
- Laks, Bernard, 2009. «Dynamiques de la liaison en français», in: Baronian, Luc / Martineau, France (éds.), *Le français d'un continent à l'autre. Mélanges offerts à Yves Charles Morin*, Québec, Presses de l'Université Laval, 237-267.
- Laks, Bernard, 2020. «Diachronie de la liaison», in: Marchello-Nizia, Christiane / Combettes, Bernard / Prévost, Sophie / Scheer, Tobias (éds.), 2020. *Grande grammaire historique du français*, Berlin/Boston, de Gruyter, vol. 1, 482-489.

- Lonnemann, Birgit / Meisenburg, Trudel, 2002. Lacaune. *Phonologie du Français Contemporain: Base PFC recherche*, <<https://public.projet-pfc.net/locuteurs.php?id=80>>.
- Lonnemann, Birgit / Meisenburg, Trudel, 2009. «Une variété française imprégnée d'occitan (Lacaune / Tarn)», in: Durand, Jacques / Laks, Bernard / Lyche, Chantal (éds.), *Phonologie, variation et accents du français*, Paris, Hermès/Lavoisier, 285-306.
- Morin, Yves Charles, 1979. «More remarks on French clitic order», *Linguistic Analysis* 5, 293-312.
- Morin, Yves Charles / Kaye, Jonathan D., 1982. «The syntactic bases for French liaison», *Journal of Linguistics* 18, 291-330.
- Morin, Yves Charles, 1986. «On the morphologization of word-final consonant deletion in French», in: Andersen, Henning (éd.), *Sandhi phenomena in the languages of Europe*, Berlin, de Gruyter, 167-210.
- Morin, Yves Charles, 1990. «La prononciation de [t] après quand», *Linguisticae Investigationes* 14, 175-189.
- Morin, Yves Charles, 1992. «Un cas méconnu de la déclinaison de l'adjectif français: les formes de liaison de l'adjectif antéposé», in: Clas, André (éd.), *Le mot, les mots, les bons mots. Hommage à Igor Mel'čuk*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 233-250.
- Morin, Yves Charles, 2005. «Liaison et enchaînement dans le vers aux XVI^e et XVII^e siècles», in: Gouvard, Jean-Michel (éd.), *De la langue au style*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 299-318.
- Morin, Yves Charles, 2002. «The phonological status of nasal vowels in sixteenth-century French. Interpreting the history of French», in: Sampson, Rodney / Ayres-Bennett, Wendy (éds.), *A Festschrift for Peter Rickard on the occasion of his eightieth birthday*, Amsterdam/New York, Rodopi, 95-129.
- Morin, Yves Charles, 2009. «Histoire des systèmes phonique et graphique du français», in: Ernst, Gerhard / Gleßgen, Martin-D. / Schmitt, Christian / Schweickard, Wolfgang (éds.), *Romanische Sprachgeschichte / Histoire linguistique de la Romania*, Berlin/New York, de Gruyter, vol. 3, 2907-2926.
- Neumann-Holzschuh, Ingrid / Mitko, Julia, 2018. *Grammaire comparée des français d'Acadie et de Louisiane: avec un aperçu sur Terre-Neuve*, Berlin, de Gruyter.
- Pensado, Carmen. 2000. «Sobre la historia del ensordecimiento final», *Estudis romànics* 22, 29-57.
- Péronnet, Louise, 1989. «La question du genre dans le parler acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick», in: Mougeon, Raymond / Beniak, Edouard (éds.), *Le français canadien parlé hors Québec. Aperçu sociolinguistique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 213-225.
- Picard, Marc, 1991. «Clitics, affixes, and the evolution of the question marker 'tu' in Canadian French», *Journal of French language studies* 1, 179-187.
- Pope, Mildred Katherine, 1952. *From Latin to Modern French*, Manchester, Manchester University Press.
- Schane, Sanford, 1967. «La phonologie générative», *Langages* 8, 3-12.

- Thibault, André, 2008. « Français des Antilles et français d'Amérique: les diatopismes de Joseph Zobel, auteur martiniquais », *RLiR* 72, 115-156.
- Thibault, André, 2009. « Français d'Amérique et créoles / français des Antilles: nouveaux témoignages », *RLiR* 73, 77-137.
- Thibault, André, 2017. « Le sort des consonnes finales en français, en galloroman et en créole: le cas de *moins* », *RLiR* 81, 5-41.
- Thurot, Charles, 1883. *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens*, Paris, Imprimerie nationale, vol. 2.
- Tranel, Bernard, 1990. « On suppletion and French liaison », *Probus* 2/2, 161-208.
- TLL = 1900-. *Thesaurus Linguae Latinae*, Leipzig/Stuttgart/Berlin/New York, Teubner/Saur/de Gruyter.
- Walker, Douglas C., 2012. « Albertan French phonology: French in an anglophone context », in: Gess, Randall / Lyche, Chantal / Meisenburg, Trudel (éds.), *Phonological variation in French: Illustrations from three continents*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 341-368.

